

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **18 février 2013**

Délibération n° 2013-3496

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Fontaines Saint Martin

objet : Aménagement du chemin des Fontaines - Individualisation totale d'autorisation de programme

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Grivel

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 février 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 20 février 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mmes Pédrini, Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, M. Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mmes Cardona, Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mmes Laurent, Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Martinez, Millet, Morales, Nissanian, Olivier, Mmes Pallega, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Arrue (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), MM. Barret (pouvoir à Mme Laval), Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Chabrier (pouvoir à M. Longueval), Dumas (pouvoir à M. Buffet), Fleury (pouvoir à M. Pillon), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Guimet (pouvoir à M. Bousson), Mme Lépine (pouvoir à M. Desseigne), M. Lyonnet (pouvoir à M. Grivel), Mmes Perrin-Gilbert, Roger-Dalbert (pouvoir à Mme Revel).

Absents non excusés : MM. Barge, Claisse, Muet.

Conseil de communauté du 18 février 2013**Délibération n° 2013-3496**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Fontaines Saint Martin

objet : **Aménagement du chemin des Fontaines - Individualisation totale d'autorisation de programme**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 30 janvier 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté a approuvé par délibération n° 2008-0455 du Conseil du 15 décembre 2008, l'inscription de l'opération de requalification du chemin des Epinettes à Fontaines Saint Martin à la programmation pluriannuelle des investissements. Consécutivement à des difficultés d'acquisitions foncières, ce projet a été remplacé par la requalification du chemin des Fontaines à Fontaines Saint Martin.

Le chemin des Fontaines est une voie principalement utilisée par les riverains de Fontaines Saint Martin et de Cailloux sur Fontaines.

Au regard de l'urbanisation du secteur, notamment sur le chemin de Bargassin, voie limitrophe, un accroissement de la fréquentation des piétons et des automobiles sur le chemin des Fontaines est constaté.

Une partie de cette voie a déjà été aménagée en 2008 avec la création d'un trottoir continu pour faciliter le cheminement piéton. La portion de voie à aménager présente actuellement une emprise variable de 6 à 7 mètres de largeur. La voie présente un état dégradé (enrobé et accotements) peu sécuritaire pour le cheminement des piétons.

Le projet prévoit :

- de sécuriser la circulation générale en créant des alternats de circulation comprenant des places de stationnement afin de réduire la vitesse des véhicules,
- de sécuriser les piétons par la création d'un cheminement piétonnier continu,
- de mettre en valeur le patrimoine végétal présent sur la voie,
- de délimiter clairement l'espace public, les lieux de rencontres et d'échanges pour les riverains,
- d'organiser le stationnement d'une manière plus homogène,
- d'assurer la continuité des travaux réalisés en 2008.

Le profil en travers type de l'aménagement sera : 5,50 mètres de chaussée, des poches de stationnement de 2 mètres intégrées ponctuellement et 1,40 mètre minimum de trottoir.

Le projet nécessite des régularisations foncières s'élevant à un montant de 40 000 € TTC.

Ce projet participe à la mise en œuvre du schéma directeur d'accessibilité par la création de 200 mètres de cheminements piétons accessibles et sécurisés.

Le calendrier prévoit l'étude d'aménagement et validation en mairie au second semestre 2012 et les acquisitions foncières et travaux au premier semestre 2013.

Le montage financier est le suivant :

- acquisitions foncières : 40 000 €,
- récupération des eaux pluviales : 20 000 €,
- travaux de voirie : 526 000 €.

Les travaux d'aménagement sont donc estimés globalement à 586 000 € et sont planifiés au second semestre 2013. Le projet a été validé par la Commune.

Le Conseil de communauté est saisi pour une individualisation totale d'autorisation de programme d'un montant de 586 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve l'aménagement du chemin des Fontaines à Fontaines Saint Martin.

2° - Décide l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie pour un montant de 586 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 586 000 € TTC en 2013 sur l'opération n° OP09O2835.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 20 février 2013.